

Service de soutien psychologique individualisé

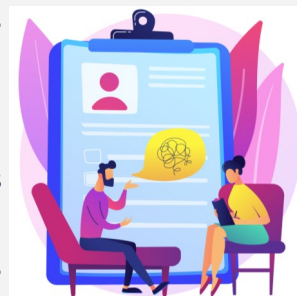
Les mercredi 28 et jeudi 29 octobre dernier, le Président de la République et le Premier Ministre ont défini les lignes directrices du nouveau dispositif décidé dans le cadre de la lutte contre l'épidémie SARS-COVID-19, dont l'évolution rapide impacte à nouveau de manière importante le système sanitaire et de soins Français.

Un dispositif de confinement, actuellement allégé par rapport à celui du mois de mars 2020, est mis en place sur le territoire national depuis le vendredi 30 octobre, pour une durée minimale d'un mois.

Dans ce contexte difficile, le CDG 74 s'est à nouveau réorganisé et met tout en œuvre pour assister, sur tous les aspects RH, médicaux et préventifs, les collectivités territoriales du département dans le maintien de leurs activités auprès des usagers.

Il reste très attentif aux besoins exprimés par ses collectivités partenaires, et à leurs recherches de solutions.

Dans ce cadre, le CDG 74 est aujourd'hui en mesure de réactiver le **service de soutien psychologique individualisé** aux agents qui en éprouveraient le besoin à raison, pour lui, des conséquences liées à la mise en œuvre des mesures strictes énoncées par le gouvernement : sentiment d'isolement lié au placement en autorisations spéciales d'absences ou en télétravail, difficultés dans la réalisation des missions indispensables de service public, inquiétudes relatives aux conditions de travail et d'exposition au risque, exposition à des situations difficiles voire traumatisantes (hospitalisations, décès...), etc



Ce service s'articule une nouvelle fois autour des trois intervenants suivants :

La psychologue du travail du CDG 74 pour celles des collectivités ayant souscrit à la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

L'intervention de notre psychologue du travail est mobilisable aux coordonnées habituelles du service de médecine préventive.

Service de Médecine Préventive

✉ medecine@cdg74.fr

☎ 04-50-51-86-70

(Permanences téléphoniques :
10h-12h et 14h-16h du lundi au
vendredi)



Notre assureur SIACI-ST HONORE pour celles des collectivités adhérentes au contrat groupe, pour leurs agents CRNAEL et à la condition d'avoir garanti la couverture CMO.

Nous vous invitons au préalable et autant que de besoin à vous rapprocher de Madame Stéphanie REY-GORREZ pour vérifier votre éligibilité au dispositif.

Service d'Assurance des Risques Statutaires

✉ stephanie.rey-gorrez@cdg74.fr

☎ 04-50-51-98-62

SIACI-ST HONORE

☎ 09-69-36-06-29

(Permanences téléphoniques :
9h-18h du lundi au vendredi)




Le dispositif Ligne Claire, accessible pour toutes les collectivités affiliées au CDG 74 dans le cadre du mécénat de compétences souscrit entre notre établissement et le Mutuelle Nationale Territoriale.

Dispositif Ligne Claire

☎ 09-78-97-02-02

(Permanences téléphoniques : 8h
-20h et du lundi au vendredi et 9h
-17h le samedi)



 Nous attirons tout particulièrement votre attention sur la nécessité de veiller à ce que les sollicitations soient bien en lien avec le contexte professionnel des agents, afin de s'assurer que les créneaux alloués soient adaptés aux demandes et conformes aux objectifs poursuivis.